

CONSEIL SYNDICAL

Procès-verbal de la **première réunion** du Conseil syndical du SPUQ 2011-2012, tenue le jeudi 6 octobre 2011 à 13 h 30 au Foyer du Studio-Théâtre Alfred-Laliberté (salle J-M400, Pavillon Judith-Jasmin).

Ordre du jour

- 1. Élection à la présidence d’assemblée
- 2. Adoption de l’ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la 7^e réunion du Conseil syndical 2010-2011 tenue le 28 avril 2011
- 4. Informations
- 5. Réaction du SPUQ aux sentences arbitrales
 - 5.1 Modification des pouvoirs et responsabilités des doyennes, doyens (14 juin 2011)
 - 5.2 Langue d’enseignement (30 juin 2011)
- 6. Suivi aux décisions de l’Assemblée générale du 3 mai 2011
- 7. Application des conventions collectives
 - 7.1 Moyenne cible aux cycles supérieurs
 - 7.2 Dégrèvements pour la recherche et la création et dans le cadre des Services aux collectivités
 - 7.3 Systèmes d’information de gestion administratif (SIGA)
- 8. Divers

Présences :

Faculté	Département	Nom
Arts	Arts visuels et méd.	Francine Gagnon-Bourget
	Danse	
	École de design	Alessandro Colizzi
	Études littéraires	Geneviève Lafrance
	Histoire de l'art	Alexis Lussier
	Musique	Pierre-Édouard Latouche
	École supérieure de théâtre	Pierre Jasmin
Communication	Comm. sociale et publique	
	École des médias	
	École de langues	François Desaulniers
		Heather Newel
Science politique et droit	Science politique	Mark-David Mandel
	Sciences juridiques	Martin Gallié
		Gaél Gidrol-Mistral
Sciences	Chimie	
		Livain Breau
	Informatique	Daniel Chapdelaine
		Timothy Walsh
	Kinanthropologie	
	Mathématiques	Matthieu Dufour
		Claude Pichet
	Sciences biologiques	Ira Tanya Handa
		Wanda Smoragiewicz
Sc. de la terre et de l’atm.		
Sciences de l’éducation	Didactique des langues	Valérie Amireault
	Éduc. et form. spécialisées	Delphine Odier-Guerdj
	Éducation et pédagogie	Marie-Louise Lefebvre
		Thomas Berryman

Sc. de la gestion	Études urbaines et tour. Finance	Boualem Kadri Jean-Yves Filbien Inès Gargouri
	Management et techn.	Skander Ben Abdallah David Holfort Majlinda Zhegu
	Marketing Organisation et ress. hum. Sciences comptables	Ahlem Hajjem, Caroline Lacroix Marc Chabot Guy Villeneuve
	Sc. économiques Stratégie, resp. sociale et environnementale	Yvon Fauvel
Sc. humaines	Géographie Histoire Linguistique Philosophie Psychologie	Catherine Trudelle Nagy Piroska Denis Foucambert, Thomas Leu André Achim Ghassan El-Baalbaki Maryvone Merri
	Sciences des religions Sexologie Sociologie École de travail social	Julie Lavigne Elsa Galerand Danielle Desmarais

Conseil exécutif		
Comité exécutif	Présidente	Michèle Nevert
	1 ^{er} vice-président	Michel Laporte
	2 ^e vice-présidente	Louis Martin
	3 ^e vice-président	Jean-Marie Lafortune
	Secrétaire	Pierre Lebuis
	Trésorier	Mario Houde
	Conseiller	André Breton
Membres sortants	Rachel Chagnon	
	Marie-Cécile Guillot	
Représentantes, représentants de faculté		
	Arts	
	Communication	
	Science politique et droit	Rémi Bachand
	Sciences	Alain Steve Comtois
	Sciences de l'éducation	
	Sciences de la gestion	Olga Navarro-Flores
	Sciences humaines	Claude Braun

Autres participantes, participants

Faculté	Département	Nom
Sc. humaines	École de travail social	Louis Gaudreau
	Sc. des religions	Marie-Andrée Roy
Sciences de l'éducation	Éducation et formation spécialisées	Paul Bélanger

1. Élection à la présidence d'assemblée

La présidente du SPUQ, Michèle Nevert, souhaite la bienvenue aux participantes, participants à la réunion du Conseil syndical, en particulier aux nouvelles et nouveaux délégués syndicaux, qui bien souvent sont également de nouvelles et nouveaux professeurs. Elle présente les membres du Comité exécutif, signalant l'arrivée de Louis Martin, professeur au Département d'histoire de l'art, comme 2^e vice-président et le « retour » de Pierre Lebuis,

professeur au Département de didactique, sur le poste de secrétaire (général) du SPUQ.

Sur proposition de Marie-Cécile Guillot, appuyée par Ghassan El-Baalbaki, Claude Braun, qui accepte, est élu président d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée invite les participantes, participants à prendre connaissance du projet d'ordre du jour apparaissant au dossier de la réunion.

Sur proposition du Comité exécutif l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal de la 7^e réunion du Conseil syndical 2010-2011 tenue le 28 avril 2011

Sur proposition de Gaël Gidrol-Mistral, appuyée par Geneviève Lafrance, le procès-verbal de la 7^e réunion du Conseil syndical du SPUQ 2010-2011, tenue le jeudi 28 avril 2011, est adopté tel que présenté.

4. Informations

Plan d'action du SPUQ

La présidente donne un aperçu des principaux éléments qui orienteront l'action du SPUQ en 2011-2012, en continuité avec ce qui a été fait au cours de l'année précédente.

Le Comité exécutif entend poursuivre des rencontres avec différents groupes de professeures, professeurs, notamment dans le cadre des réunions de concertation avec les représentants professoraux dans les instances de l'UQAM et à l'occasion de rencontres avec les nouvelles et nouveaux professeurs, et avec les professeures, professeurs qui occupent des fonctions académiques.

Dans le dossier du parachèvement de la facultarisation, outre les aspects qui sont actuellement objet de négociation et pour lesquels un état de la situation sera présenté dans le cadre de la présente réunion, la question du rattachement des instituts et des centres ou groupes interfacultaires sera examinée. Au cours de l'année, des rencontres seront organisées avec les directrices, directeurs (actuels et anciens) des instituts pour faire le point sur la situation et sur les problèmes reliés aux différents types de rattachement à envisager; d'autres rencontres avec des directrices, des directeurs de départements et de centres de recherche et avec des professeures, professeurs qui œuvrent dans les instituts et les centres de recherche devraient aussi permettre de recueillir leurs avis sur la situation actuelle. L'idée principale est de dégager des principes et des orientations de même que des modalités de rattachement qui pourront être débattus dans nos instances syndicales.

Un travail de préparation au renouvellement de la convention collective sera amorcé dès cette année par une lecture systématique en Comité exécutif de tous les articles de la convention afin de noter les modifications à envisager; les clauses à examiner seront apportées dans nos instances pour discussion. Dans l'optique du renouvellement de la convention collective, il convient d'ores et déjà d'annoncer la nécessité de la diminution de la moyenne cible au 1^{er} cycle, qui est liée à la qualité de l'enseignement et à l'ajout des nouveaux postes.

SPUQ-Info

La présidente signale la parution du dernier numéro du *SPUQ-Info* (n° 284), qui a récemment été distribué.

Salon des profs

Une affiche concernant le *Salon des profs* a été placée dans le dossier de la réunion du Conseil syndical. Les déléguées et délégués sont invités à l'installer dans leur département pour informer le corps professoral de la réouverture du Salon avec un nouveau traiteur, un nouveau menu et de nouveaux prix. On rappelle que le Salon est ouvert du lundi au jeudi, et qu'il est possible de le réserver le vendredi pour des activités spéciales.

Appui aux revendications étudiantes

Le 3^e vice-président du SPUQ, Jean-Marie Lafortune, rappelle que le SPUQ a déjà pris position le printemps dernier contre la hausse des frais de scolarité et a appuyé les étudiantes et étudiants dans leurs démarches pour défendre le droit à l'accessibilité universelle aux études universitaires. À la suite d'une demande d'appui aux revendications étudiantes émanant de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) qui nous a été transmise par la Fédération des professeures et professeurs d'université (FQPPU), le SPUQ a fait parvenir la résolution adoptée par le Conseil syndical le 6 avril 2011 aux différentes associations étudiantes nationales et associations étudiantes facultaires de l'UQAM.

On peut s'attendre, dans le contexte actuel de mobilisation des étudiantes et étudiants, à ce que les associations étudiantes prennent contact avec le SPUQ et les autres organisations syndicales. Cela devrait permettre d'être mieux informé des actions à venir, telle la manifestation nationale prévue pour le 10 novembre prochain, alors que pour le moment, il est difficile de connaître ce qui se passe à l'UQAM, comme plusieurs ont pu le constater à propos d'activités récentes dont personne n'avait été informé au préalable.

Lettre ouverte au scientifique en chef du Québec

Le secrétaire du SPUQ, Pierre Lebus, signale la parution en ce 6 octobre, dans le journal *Le Devoir*, d'une lettre ouverte envoyée au scientifique en chef du Québec. Cette lettre, initiée par deux membres de l'Association science et bien commun, a reçu l'appui de plusieurs professeures, professeurs d'université, dont des membres du Comité exécutif du SPUQ, et il est encore possible de l'appuyer sur le site Internet de l'Association.

5. Réaction du SPUQ aux sentences arbitrales

5.1 Modification des pouvoirs et responsabilités des doyennes, doyens (14 juin 2011)

Alain Brouillard, conseiller syndical à la FP-CSN, rappelle les décisions rendues au regard du statut des doyennes, doyens. Il y a d'abord eu la décision de la Commission des relations de travail en octobre 2010 qui comportait trois volets. La Commission ne se prononçait pas sur le grief portant sur la modification de la convention collective par la Direction et renvoyait les parties à l'arbitrage de ce grief déposé par le SPUQ. La Commission reconnaissait toutefois que les doyennes, doyens exerçaient des fonctions d'employeur, qu'ils avaient de fait le statut de cadres et étaient exclus de l'unité de négociation, en vertu des nouvelles tâches qui leur avaient été attribuées en matière de gestion du personnel de soutien. Enfin, la Commission modifiait le certificat d'accréditation du SPUQ, en mentionnant l'exclusion des doyennes, doyens. Le SPUQ a contesté cette modification du certificat et a eu gain de cause. La question de fond, sur le statut des doyennes, doyens devait donc être tranchée par la décision de l'arbitre de grief.

Lors de l'audition de ce grief, une forte proportion du temps a porté sur une objection de la partie patronale à l'effet que le grief aurait été hors délai parce que le SPUQ l'aurait déposé plus tard que les délais prévus alors qu'il savait depuis janvier 2010 que les doyennes, doyens étaient des représentants de l'employeur. Malgré cette objection, que l'arbitre a finalement rejetée, le grief a été entendu sur le fond. À ce niveau, tout s'est joué sur le sens à donner à la lettre d'entente n° 2 au moment du renouvellement de la convention collective, la direction insistant sur la première phrase (principe du retrait de l'unité d'accréditation), le SPUQ sur

la dernière phrase (maintien des dispositions actuelles de la convention collective) et sur la définition de doyenne, doyen à l'article 1.

Face à cette contradiction de la lettre d'entente, l'arbitre s'est plutôt appuyé sur l'annexe D de la convention collective, introduite en 1998 au moment où il avait été convenu de maintenir la doyenne, le doyen de faculté dans l'unité d'accréditation. Il a estimé, devant le fait qu'il y est prévu que la doyenne, le doyen exerce des fonctions de gestion des ressources humaines affectées à la faculté, que la Direction de l'UQAM pouvait, à ce titre, en faire des représentants de l'employeur.

Le SPUQ a décidé de demander à la Cour supérieure de réviser cette décision arbitrale, notamment parce qu'elle s'appuie sur une annexe qui avait été négociée afin justement que les doyennes, doyens ne soient pas des cadres, mais demeurent des salariés membres de l'unité d'accréditation.

Les parties devront remettre leurs mémoires avant la fin de l'automne et la cause devrait être entendue au début de 2012.

5.2 Langue d'enseignement (30 juin 2011)

Le 1^{er} vice-président, Michel Laporte présente l'état de ce dossier. Il rappelle que l'École des sciences de la gestion a commencé à donner des cours en anglais (11) et en espagnol (2) en 2009, sous prétexte de préparer les gens à faire des stages ou à suivre des cours à l'étranger.

Un grief a été déposé à l'encontre de cette pratique en s'appuyant sur la clause 2.07 de la convention collective qui stipule que la langue de travail est le français « sous réserve des exigences de l'enseignement d'une autre langue ou de la littérature d'une autre langue ».

L'arbitre de grief, en s'appuyant sur une distinction entre langue de travail et langue d'enseignement, a refusé le grief et donné raison au Comité consultatif permanent de la politique linguistique de l'UQAM qui a étendu, au-delà des exceptions prévues dans la convention collective, le droit d'enseigner des cours dans une langue autre que le français. On en arrive donc au constat que les dispositions actuelles de la convention collective sont insuffisantes pour protéger le français comme langue d'enseignement.

En reconnaissant que la maîtrise de plusieurs langues est un atout, il faut sans doute agir auprès du Comité consultatif permanent de la politique linguistique de l'UQAM et auprès de la Commission des études pour que soient proposés aux étudiantes et aux étudiants des cours de langues plutôt que de dispenser les cours disciplinaires dans une langue autre que le français.

6. Suivi aux décisions de l'Assemblée générale du 3 mai 2011

La présidente rappelle la teneur des décisions de l'Assemblée générale du 3 mai portant sur divers articles de la convention collective relatifs au parachèvement de la facultarisation. Ces articles concernent plusieurs éléments que le Conseil d'administration de l'UQAM, au moment d'adopter la politique facultaire en 2006, avait indiqué devoir être négociés avec le SPUQ. À cet effet, l'Assemblée générale a adopté trois documents portant sur la composition et le fonctionnement de la Commission des études, sur les rôles, responsabilités et pouvoirs des doyennes, doyens, et sur les rôles, responsabilités et pouvoirs des professeurs et professeurs titulaires de fonctions académiques.

Le 3^e vice-président du SPUQ présente un bilan des négociations depuis l'adoption des résolutions par l'Assemblée générale.

Il signale que ces propositions ont d'abord été déposées par la présidente du SPUQ auprès du recteur et que les parties ont formé un comité paritaire pour entreprendre des négociations. Ce comité est composé du côté syndical de

Michel Laporte, 1^{er} vice-président, Jean-Marie Lafortune, 3^e vice-président, et Alain Brouillard, conseiller syndical à la FP-CSN; du côté patronal, on retrouve Diane Demers, vice-rectrice au Soutien académique et à la vie étudiante, Yves Maufette, vice-recteur à la Recherche et à la création, et Marc-André Vigeant, directeur du Service des relations professionnelles.

Depuis mai, le dossier évolue très lentement. Après une première rencontre, le 22 juin 2011, où il a été constaté que la partie patronale ne voyait pas d'urgence à procéder, une deuxième rencontre a eu lieu le 26 août 2011 et il est apparu que la Direction semble plus intéressée à régler certains dossiers spécifiques, comme celui des vice-doyennes, vice-doyens, qu'à aborder les propositions dans leur ensemble.

À la troisième rencontre, le 26 septembre, la partie patronale a montré une certaine ouverture concernant la composition de la Commission des études, mais n'a rien proposé sur les autres aspects de ce dossier. Rien non plus n'a été proposé sur la question des doyennes, doyens, pour laquelle la direction semble vouloir simplement attendre la fin du processus judiciaire.

Une certaine volonté d'accélérer le travail a semblé se manifester puisqu'une quatrième rencontre a été tenue hier, 5 octobre. Le SPUQ y a réitéré sa position initiale d'avoir une proposition sur l'ensemble de ses demandes, comprenant tous les aspects, y compris celui concernant les doyens et celui relatif aux autres fonctions académiques. La Direction, pour sa part, a présenté une proposition qui lie deux dossiers seulement, celui de la Commission des études et celui des vice-doyennes, vice-doyens. Pour le moment, aucune autre date de rencontre n'a été fixée.

7. Application des conventions collectives

7.1 *Moyenne cible aux cycles supérieurs*

Le 1^{er} vice-président du SPUQ rappelle les moyennes cibles prévues à la clause 10.31 de la convention collective (12 au 2^e cycle et 4 au 3^e cycle). Or, session après session, on retrouve des groupes-cours qui dépassent très largement ces moyennes; des griefs ont été déposés et des pourparlers se poursuivent au Comité des relations de travail concernant le dépassement de la moyenne cible aux cycles supérieurs. L'administration dit ne pas avoir les outils nécessaires pour collecter et consigner les données concernant cette moyenne. Toutefois, des données assez générales viennent d'être rendues disponibles pour les années 2009-2010 et 2010-2011. Le Conseil syndical est invité à prendre position sur la situation.

MOYENNE CIBLE AUX CYCLES SUPÉRIEURS

ATTENDU	les moyennes cibles prévues à la clause 10.31 de la convention collective, soit de 12 au 2 ^e cycle et de 4 au 3 ^e cycle;
ATTENDU	le dépassement récurrent des effectifs étudiants vis-à-vis de la moyenne cible aux cycles supérieurs comme le montre le constat d'inscriptions pour l'année 2009-2010 (17,7 pour le 2 ^e cycle et 8,2 pour le 3 ^e cycle) et pour l'année 2010-2011 (16,6 pour le 2 ^e cycle et 7,9 pour le 3 ^e cycle);
ATTENDU	le défaut de la direction à faire parvenir au Syndicat, au plus tard deux mois après le début de chaque session, les données complètes sur le nombre d'étudiantes, d'étudiants par cours, par faculté, par programme et par département, ainsi que le nombre de groupes-cours, conformément à la clause 3.06 de la convention collective;
ATTENDU	la détérioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage que suscite cette pratique généralisée du dépassement systématique de la moyenne cible aux cycles supérieurs;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

- DÉNONCE cette situation préjudiciable pour la qualité de la vie académique aux cycles supérieurs;
- EXIGE le respect intégral de l'article 3.06 de la convention collective SPUQ-UQAM;
- INCITE les directions de programmes aux cycles supérieurs à réclamer le nombre de charges d'enseignement requises pour respecter les moyennes cibles prévues à la convention collective.

AMENDEMENT

Il est proposé par Guy Villeneuve, appuyé par Claude Pichet, d'ajouter le paragraphe suivant à la fin de la proposition :

- DEMANDE à la direction de l'Université de dédommager les professeures, professeurs pour les charges excessives de travail que cette situation a provoquée.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

AMENDEMENT À L'AMIABLE

Ajouter « et les directions de département » au troisième paragraphe.

11CS6015 MOYENNE CIBLE AUX CYCLES SUPÉRIEURS

- ATTENDU les moyennes cibles prévues à la clause 10.31 de la convention collective, soit de 12 au 2^e cycle et de 4 au 3^e cycle;
- ATTENDU le dépassement récurrent des effectifs étudiants vis-à-vis de la moyenne cible aux cycles supérieurs comme le montre le constat d'inscriptions pour l'année 2009-2010 (17,7 pour le 2^e cycle et 8,2 pour le 3^e cycle) et pour l'année 2010-2011 (16,6 pour le 2^e cycle et 7,9 pour le 3^e cycle);
- ATTENDU le défaut de la direction à faire parvenir au Syndicat , au plus tard deux mois après le début de chaque session, les données complètes sur le nombre d'étudiantes, d'étudiants par cours, par faculté, par programme et par département, ainsi que le nombre de groupes-cours, conformément à la clause 3.06 de la convention collective;
- ATTENDU la détérioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage que suscite cette pratique généralisée du dépassement systématique de la moyenne cible aux cycles supérieurs;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

- DÉNONCE cette situation préjudiciable pour la qualité de la vie académique aux cycles supérieurs;
- EXIGE le respect intégral de l'article 3.06 de la convention collective SPUQ-UQAM;

INCITE	les directions de programmes aux cycles supérieurs et les directions de département à réclamer le nombre de charges d'enseignement requises pour respecter les moyennes cibles prévues à la convention collective ;
DEMANDE	à la direction de l'Université de dédommager les professeurs, professeurs pour les charges excessives de travail que cette situation a provoquée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Dégrèvement pour la recherche et la création et dans le cadre des Services aux collectivités

Le 1^{er} vice-président rappelle que l'Assemblée générale a adopté le 3 mai 2011 une résolution concernant les dégrèvements pour la recherche et la création (clause 10.24). Cette résolution demande à la Commission des études de recommander à la Direction et au Conseil d'administration que soit préservée l'intégralité des 120 dégrèvements pour la recherche et la création à attribuer par voie de concours.

Par ailleurs, la clause 10.13 prévoit que 60 crédits soient annuellement alloués pour soutenir les projets de formation dans le cadre de la mission des Services aux collectivités. Les crédits non utilisés sont convertis en dégrèvement d'enseignement aux fins de la recherche dans le cadre de la mission des Services aux collectivités. Or, au cours des dernières années, très peu de dégrèvements d'enseignement aux fins de la recherche ont été accordés sur la base des crédits non utilisés pour des projets de formation et ces crédits ont été perdus.

Des pourparlers sont actuellement en cours pour modifier, par lettre d'entente, la clause 10.13 et faire en sorte que les crédits alloués soient divisés en deux blocs de 30 crédits, l'un pour les projets de formation, l'autre pour des dégrèvements d'enseignement aux fins de la recherche. Un participant insiste sur l'importance de préserver dans cette lettre d'entente la mission spécifique des Services aux collectivités, soit de rendre disponibles des ressources pour la formation et la recherche auprès des collectivités qui ne sont pas habituellement desservies par l'université, comme les syndicats de travailleurs et les groupes communautaires.

7.3 Systèmes d'information de gestion administratif (SIGA)

À la suite de nombreuses plaintes concernant les problèmes relatifs à SIGA, le conseil syndical est appelé à se prononcer sur la proposition suivante :

11CS6016 PROBLÈMES RELATIFS À SIGA

ATTENDU	que le déploiement du nouveau système d'information de gestion administrative (SIGA) a été généralisé dès l'automne 2010;
ATTENDU	que le recteur Claude Corbo, dans un communiqué du 25 octobre 2010, estimait, à propos de l'arrêt de traitement des transactions de plus de quatre semaines, qu'une période de six semaines serait nécessaire pour résorber les retards;
ATTENDU	que les retards dans le remboursement de dépenses se sont accrus au cours des mois suivants, conduisant le recteur Corbo à faire une nouvelle mise au point le 9 mars 2011, reconnaissant que la mise en place du système avait subi des « contretemps » (<i>sic</i>) ayant « des incidences sur le fonctionnement quotidien de nos activités, mais d'une ampleur et gravité beaucoup moindres » que dans le cas « d'autres projets de cette

envergure dans les secteurs public et parapublic », ce qui lui permettait d'affirmer que « l'implantation de ces nouveaux systèmes, il faut le dire, est d'ores et déjà une réussite (*sic*) pour l'essentiel »;

ATTENDU que les problèmes dans le traitement des demandes de remboursement persistent, ayant une incidence directe sur les finances personnelles de plusieurs professeures et professeurs dont les activités régulières de recherche et de création suscitent des dépenses récurrentes importantes;

ATTENDU que le retard dans la transmission des rapports budgétaires mensuels a pour effet de fournir une information déficiente sur l'état des sommes disponibles dans les budgets de recherche et de création des professeures et professeurs, entraînant à terme, dans certains cas, des déficits budgétaires à l'insu des responsables budgétaires qui ne sont saisis de cette situation que plusieurs mois après les faits;

ATTENDU que le Comité de suivi, sur lequel siègent le recteur et des représentants des vice-rectorats aux Ressources humaines et aux Affaires administratives et financières, semble incapable d'assurer le suivi aux multiples plaintes des professeures et professeurs;

ATTENDU la résolution 11CS607 du Conseil syndical du SPUQ du 24 février 2011 concernant la dérive et le désordre administratifs à l'UQAM, blâmant la Direction pour sa gestion déficiente de la migration des systèmes informatiques;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

EXPRIME son exaspération devant les ratés de l'implantation du système d'information de gestion administrative (SIGA) et l'incapacité de la Direction à les résoudre;

DEMANDE que l'UQAM assume la pleine responsabilité des conséquences négatives découlant de l'implantation du nouveau système d'information de gestion administrative (SIGA) et n'exige pas des professeures et professeurs le remboursement des sommes dépensées en trop en raison de l'information déficiente relative à leurs fonds de recherche et de création;

RÉITÈRE son blâme à la Direction pour sa gestion déficiente de la migration des systèmes informatiques;

EXIGE que des moyens soient pris immédiatement pour combler en priorité les retards accumulés dans le volet « Recherche et création » et pour régler de manière définitive le fonctionnement du système d'information de gestion administrative (SIGA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Divers

Rien n'est signalé.

Levée de la réunion à 15 heures 45.

La présidente,

Le secrétaire,

Michèle Nevert

Pierre Lebuis

Liste des documents remis (Conseil syndical du SPUQ du jeudi 6 octobre 2011)

1. Projet d'ordre du jour
2. Procès-verbal de la 7^e réunion du Conseil syndical du SPUQ 2010-2011 tenue le jeudi 28 avril 2011
3. Affiche du Salon des profs
4. Lettre ouverte au scientifique en chef du Québec publiée dans le *Devoir*, le 6 octobre 2011
5. SPUQ, Proposition de modifications adoptée par l'Assemblée générale du mardi 3 mai 2011, Rôles, responsabilités et pouvoirs et questions afférentes pour les professeures, professeurs titulaires de fonctions académiques
6. SPUQ, Proposition de modifications adoptée par l'Assemblée générale du mardi 3 mai 2011, Rôles, responsabilités et pouvoirs et questions afférentes; Doyenne, doyens de faculté
7. SPUQ, Proposition de modifications adoptée par l'Assemblée générale du mardi 3 mai 2011, La Commission des études; Sa composition son fonctionnement
8. SPUQ, Projet de résolution : Moyenne cible aux cycles supérieurs
9. SPUQ, projet de résolution : Problèmes relatifs à SIGA